

trigone

EAU DECHETS ASSAINISSEMENT
Syndicat Mixte du GERS

CS 40509
32021 AUCH CEDEX 9

DELIBERATION n° CS 25 03 22 Séance du jeudi 31 mars 2022

AVENANT AUX MARCHES DE TRAVAUX

Nombre de membres

En exercice : 19
Présents : 16
Procuration : 1
Absent : 3

Date de la convocation

Le 14 mars 2022

Date d'affichage

Le Jeudi 31 mars 2022 à 10 heures, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUEY :

Présents : M. Francis DUPOUEY, Roger COMBRES, Jacques FAUBEC, Patrice SUAREZ, Jean-Pierre SALERS, Gérard LILLE, Jean-Paul FORMENT, Jacques MORLAN, Jean FALCO, Thierry REVEIL, Mme Françoise CARRIE, Chantal DEJEAN-DUPEBE, Céline SALLES

Présent par visioconférence : sans objet

Représentation : M. Benoit DESENLIS représenté par M. DOAT Jean-Pierre, M. Didier DUPRONT représenté par M. CAUZERO Georges, M. Patrick DUBOSC représenté par M. MANTOVANI Guy

Absent excusé : Mme Muriel LARRIEU, M. Claude NEF, M. Jean-Claude BOURGUIGNON

Dans le cadre de l'opération de raccordement d'Auch Nord à l'usine de Pléhaut, et suite à l'avis de la commission d'appel d'offres, il appartient au comité syndical d'autoriser le président à signer les avenants aux marchés suivants, justifier par la réalisation de renouvellement de canalisations nécessaires sur le tracé de raccordement :

- Marché 2021-031 – LOT 3 - GRPT SNAA ACCHINI/ EHTP/ SCAMTP/ COUSIN PRADERE d'un montant de 218 919.80 € représentant 7.1% d'augmentation par rapport au marché initial
- Marché 2021- 032 – LOT 4 - GRPT SNAA ACCHINI/ EHTP/ SCAMTP/ COUSIN PRADERE d'un montant de 130 825 € représentant 6.9 % d'augmentation par rapport au marché initial

Monsieur Jean Paul FORMENT informe l'Assemblée qu'il ne prend pas part aux votes.

Entendu le rapport de Monsieur le Président,
Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés
DECIDE

- D'approuver l'avenant n°1 au marché 2021-031 – LOT 3 - GRPT SNAA ACCHINI/ EHTP/ SCAMTP/ COUSIN PRADERE d'un montant de 218 919.80 € représentant 7.1% d'augmentation par rapport au marché initial,
- D'approuver l'avenant n°1 au marché 2021- 032 – LOT 4 - GRPT SNAA ACCHINI/ EHTP/ SCAMTP/ COUSIN PRADERE d'un montant de 130 825 € représentant 6.9 % d'augmentation par rapport au marché initial,
- D'autoriser le Président à signer ces deux avenants avec le groupement GRPT SNAA ACCHINI/ EHTP/ SCAMTP/ COUSIN PRADERE ainsi que toutes les pièces y afférentes.

Le Président,
Francis DUPOUEY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.